

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

Tombé

N° CD86

AMENDEMENT

présenté par
M. Sertin

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, après le mot :

« pérenne »,

insérer les mots :

« en eau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel